

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

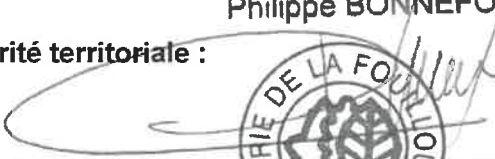
CATEGORIE A

Avancements de grade 2026

Nom de la collectivité : ...MAIRIE DE LA FOUILLOUSE.....

				CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION		
Nom et prénom des fonctionnaires proposés	Grade actuel	Grade d'avancement	Date souhaitée d'avancement	Promouvable par avancement de grade	Situation future	Observations faites le 06/08/2026
<u>Giroud Valérie</u>	Ingénieur	Ingénieur principal	01/11/2026	<i>oui</i>	ECH 2 avec 1 an 6 mois 24 jours	

Fait à ...La Fouillouse..... Le Premier Adjoint Au Maire
le ...03/08/2026..... Chargé des Ressources Humaines
Philippe BONNEFOND

Signature de l'autorité territoriale : 



NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE LA FOUILLOUSE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

ratio = 100%

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme CHAMPEAUX Cécile 09724 MAIRIE DE LA FOUILLOUSE MAIRIE DE LA FOUILLOUSE	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-09-2016 (anc. 9 A 4 M)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 08-12-2024	Oui / ~~Non~~		~~01-01-2026~~ 01-11-2026
M. POYET JérémY 10158 MAIRIE DE LA FOUILLOUSE MAIRIE DE LA FOUILLOUSE	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps non complet (>=mi-temps <seuil CNRACL) à 17.50 h Depuis le 01-02-2018 (anc. 7 A 11 M)	Echelle C1 Titulaire (IRCANTEC) 8ème échelon Depuis le 09-09-2024	Oui / ~~Non~~		~~01-02-2026~~ 01-11-2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

le 09/06/2026 .

Vous devez effectuer les étapes suivantes : Le Premier Adjoint Au Maire
Chargé des Ressources Humaines
Philippe BONNEFOND



- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE LA FOUILLOUSE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

ratio = 100%

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme GACHET CHRISTINE 11129 MAIRIE DE LA FOUILLOUSE MAIRIE DE LA FOUILLOUSE	Adjoint administratif pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-06-2021 (anc. 4 A 7 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 16-09-2025	Oui / ~~Non~~		~~01-06-2026~~ <i>01-11-2026</i>

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

le 09/06/2026

Vous devez effectuer les étapes suivantes Le Premier Adjoint Au Maire

Chargé des Ressources Humaines

Philippe BONNEFOND



1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE LA FOUILLOUSE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

ratio = 100 %

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
~~Mme HALLEUX KARINE 08191 MAIRIE DE LA FOUILLOUSE MAIRIE DE LA FOUILLOUSE~~	~~Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-10-2020 (anc. 5 A 3 M)~~	~~Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 8ème échelon Depuis le 08-01-2024~~	~~Oui / Non~~		~~01-01-2026~~
Mme HALLEUX KARINE 08191 MAIRIE DE LA FOUILLOUSE MAIRIE DE LA FOUILLOUSE	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-10-2020 (anc. 5 A 3 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 08-01-2026	Oui / ~~Non~~		~~08-01-2026~~ 01-11-2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

du 09/06/2026

Vous devez effectuer les étapes suivantes : Le Premier Adjoint Au Maire

Chargé des Ressources Humaines

Philippe BONNEFOND



1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE LA FOUILLOUSE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

ratio = 100 %

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. MONTMEAT OLIVIER 08317 MAIRIE DE LA FOUILLOUSE MAIRIE DE LA FOUILLOUSE	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-01-2017 (anc. 9 A)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 26-09-2025	Oui / ~~Non~~		~~01-01-2026~~ <i>01-11-2026</i>

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

le 02/06/2026

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

Le Premier Adjoint Au Maire
Chargé des Ressources Humaines
Philippe BONNEFOND



1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité